

Contribution de la FSU du collège de Tonnerre

à la consultation sur l'éducation prioritaire

Sur la forme:

- Nous nous demandons pour quoi les organisations syndicales n'ont pas été conviées à l'élaboration du diagnostic.
- Afin que cette consultation soit efficace, il est essentiel que les synthèses soient fidèles aux débats d'où la nécessité d'avoir des représentants des personnels pour la réalisation de celles-ci.
- Dans le même ordre d'idée, l'organisation des assises inter-académiques risque de ne pas permettre une représentation réelle des personnels. Nous demandons que la délégation tonnerroise soit représentative de cette assemblée et des professionnels sur le terrain et donc constituée d'un enseignant du 1^{er} degré et d'un enseignant du second degré.
- Alors que le document semble constater que les moyens n'ont pas permis aux élèves de mieux réussir, il est paradoxal de ne jamais rencontrer le mot réussite dans les « leviers » identifiés par le ministère.

Sur le diagnostic :

Temps de travail des enseignants

Rien n'est dit sur le temps de travail des enseignants qui n'a bougé ni lors du passage de 40h à 39h en 1982 ni lors du passage à 35h en 1998 et 2000 alors que toutes les études montrent, y compris les plus récentes, que le temps de travail réel des enseignants est au-delà de 40h. La conséquence en est donc que toutes les mesures proposées pour les enseignants devront aller vers une baisse du temps de travail et de la charge de travail. Rappelons qu'un enseignant de lettres modernes avait il y a 40 ans 18h de cours avec 2 classes (et des dédoublements) et maintenant 18h de cours avec 4 classes sans dédoublements.

Moyens budgétaires

Au sujet du coût de l'éducation prioritaire : au niveau national, 1,3 milliards pour faire mieux réussir 20% des élèves, ce n'est vraiment pas trop !

Au niveau local : Tout d'abord au collège, l'Education Nationale pourra cette année économiser les salaires de 0.2 Assistant d'Education en raison de suppression de postes.

Ensuite pour le RRS de Tonnerre en général, sans infirmière scolaire nommée sur le secteur, on ne peut pas dire que notre éducation prioritaire à la santé coûte bien cher à l'Education Nationale puisqu'elle peut faire l'économie d'un salaire ! Nous revendiquons la nomination d'infirmiers et d'infirmières particulièrement dans toutes les zones où cela s'avère nécessaire du fait de la situation sociale des familles qui n'ont pas toujours les moyens d'assurer les dépistages et le suivi médical de leur enfant.

Le diagnostic oppose les résultats des élèves de l'éducation prioritaire de 2006 aux résultats actuels sans noter d'amélioration. Cela ne démontre en rien l'inefficacité des dispositifs puisque les moyens de l'éducation prioritaire n'ont pas augmenté entre 2006 et 2013, bien au contraire, des postes ont été perdus comme dans le reste de l'éducation. Ainsi, dans notre collège, des dispositifs de prise en charge des élèves décrocheurs ou de remédiation par le biais de module, par exemple en mathématiques, ont été supprimés. Malgré cette saignée et la dégradation du contexte économique, les résultats ont été maintenus. Il convient donc d'accroître les efforts pour lutter contre la difficulté.

Les moyens en enseignants

Si l'éducation prioritaire bénéficie en apparence de moyens supplémentaires, tous ceux qui enseignent en éducation prioritaire ou qui y exercent des responsabilités particulières savent bien que les remplacements y sont beaucoup plus compliqués. Alors qu'au collège Carnot à Dijon des remplacements se font très rapidement et sans grande difficulté, dans les établissements d'éducation prioritaire (encore plus quand ils sont ruraux !) ce sont des semaines voire des mois sans cours que les élèves doivent subir ! Il y a une vraie distorsion de moyens au détriment des établissements et des élèves en éducation prioritaire ! Par exemple nous n'avons pas d'infirmière depuis la rentrée au collège de Tonnerre.

Effectifs des élèves par classe

Il est affirmé que la réduction des effectifs « ne semble pas produire d'effet notable sur la réussite des élèves ». Nous constatons donc bien que ce ministère, comme c'est le cas depuis 20 ans tous gouvernements confondus, refuse de prendre en compte cet élément de base que les enseignants connaissent pourtant très bien : quand on a moins d'élèves, on peut mieux travailler, être plus souvent auprès de chacun. Aucun dispositif inventé et promu ces dernières années comme l'aide personnalisée ne peut rivaliser contre ce que nous demandons : en ZEP, pas de classes de plus de 20 élèves, des dédoublements disciplinaires.

Par ailleurs, dans les établissements ECLAIR ou les internats d'excellence, la stratégie des classes à faible effectif est conservée voire renforcée, contredisant les conclusions du diagnostic.

Indemnités ZEP

Lors de l'installation des ZEP, une indemnité a été instituée (96€ en retard d'augmentation comme nos salaires depuis juillet 2010). Ce n'était pas notre revendication mais le gouvernement de l'époque, ne voulant pas réduire le temps de travail des collègues en ZEP, a donné une prime. Compte tenu de la perte du pouvoir d'achat que subissent les fonctionnaires, les personnels revendiquent maintenant la hausse de l'indemnité et une baisse du temps de travail.

C'est ainsi que l'on pourra stabiliser les équipes. Il est par ailleurs, quand même surprenant de voir certains se plaindre d'une part que les indemnités n'ont pas permis la stabilité des équipes pédagogiques (ce qui n'est pas le cas dans au collège de Tonnerre), et d'autre part de demander que des professeurs chevronnés y enseignent et les mêmes de nommer en ZEP des professeurs stagiaires ... comme c'est le cas dans notre académie !

Recrutement :

La mise en place de recrutements sur postes spécifiques a fortement déstabilisé ces établissements (pour rappel en 2012 ce sont 50% des postes en ECLAIR en EPS qui n'ont rencontré aucun candidat !). Il n'y a pas besoin d'être « motivé » pour enseigner en éducation prioritaire, il y a surtout besoin d'être formé aux difficultés que peuvent rencontrer les élèves (qui ne sont pas différentes d'autres établissements mais en plus grand nombre). Enfin il y a une conception d'un service public qui doit être assurée sur l'ensemble du territoire.

La carte de la géographie de RRS.

Les lycées et notamment les lycées professionnels ont apparemment été sortis en 2010 de l'éducation prioritaire, donc le rapport ne peut pas affirmer comme il le fait qu'il n'y a jamais eu de révisions de la carte scolaire (tout en se contredisant lui-même plus tard en parlant de « sorties réussies »). Nous réclamons que les lycées professionnels qui le nécessitent soient réintégrés à l'éducation prioritaire.

Quelques pistes pour l'avenir :

- Le collège de Tonnerre et les écoles de Tonnerre (toutes) doivent être dans l'éducation prioritaire du fait des difficultés sociales des familles, des résultats scolaires ou de la ruralité et de la difficulté d'accéder aux équipements culturels et sportifs par rapport aux grandes agglomérations.
- L'éducation prioritaire ne doit pas déroger aux règles en matière de statut : refus des postes à profil avec recrutement par les chefs d'établissement, refus des super-profs.
- Les contenus doivent être identiques et l'objectif doit être l'acquisition des programmes pour tous (et non d'un socle dont on ne sait d'ailleurs plus ce qu'il est).
- La réduction du temps de travail des personnels doit permettre le travail en commun.
- Les faibles effectifs et les dédoublements doivent permettre, avec une formation continue de qualité (notamment avec des enseignants chercheurs), d'assurer des cours sereins et un meilleur travail réel des élèves en classe.
- La liberté doit être laissée aux enseignants pour organiser les enseignements avec les moyens supplémentaires, pour permettre par exemple la co-intervention.
- Les échanges de service entre 1^{er} et 2^d degré ne sont que des gadgets nouveaux dont l'objectif caché est de casser l'unité du second degré, et de regrouper les disciplines. Par contre il faut développer les actions de formation continue sur le temps de travail entre les enseignants des écoles et du collège, du collège et du lycée, en travaillant sur les contenus et les pratiques pédagogiques.